

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE149

présenté par
M. Mamère et Mme Auroi

ARTICLE 2

RAPPORT

A la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« l'environnement »

insérer les mots :

« , les ressources naturelles disponibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de prendre en compte la raréfaction des ressources naturelles qui représente un enjeu économique et géopolitique considérable. Il faut permettre aux pays en voie de développement de reprendre le contrôle de leurs matières premières et leur apporter les moyens de les exploiter de manière efficace et durable.